



**Association de Sauvegarde
de Montigny et de son Environnement**

9, rue Roger GENTY 77690 Montigny sur Loing
Association agréée régie par la loi de 1901 n°4/9515
www.montigny-asme.fr

BULLETIN D'INFORMATION

PRINTEMPS 2024

QUELQUES MOTS DE LA PRESIDENTE SHERYL PASQUIER

L'année 2023 et les premiers mois de 2024 ont été marqués par nos actions en faveur du patrimoine culturel de Montigny : soulignons d'abord en ce début d'année une formidable réalisation, de longue haleine, qui a mobilisé les équipes de l'A.S.M.E et de la mairie, à savoir la pose des plaques sur les maisons d'artistes de Montigny. Une belle coopération et un accord de financement ont permis de réaliser cette première étape de valorisation de notre village. Les projets ne manquent pas pour poursuivre cette belle aventure avec d'autres tranches de réalisation. Cependant notre patrimoine est aussi source d'inquiétude : l'avenir de notre déversoir sur le Loing qui donne un cachet si caractéristique à notre commune est incertain. J'invite les Montignon(ne)s à se mobiliser en faveur de la préservation du déversoir, et dans le pire des cas, d'empêcher la destruction de la jetée en signant la pétition jointe.

SIGNALETIQUE HISTORIQUE ET CULTURELLE, UN PROJET QUI VOIT ENFIN LE JOUR

Première étape d'un vaste projet culturel, les 18 premières plaques commémoratives ont été posées dans Montigny les 22, 23 et 24 janvier.

C'est pour nous la satisfaction, voire l'aboutissement de la première partie d'une proposition faite par le bureau de l'ASME à Madame la Maire et ses adjoints dès 2018, et dont on voit avec bonheur la matérialisation.

De nombreuses étapes ont été franchies, dont la participation de l'ASME aux études qui ont permis l'attribution à la commune de la distinction de « Village de Caractère » en 2018. La publication des livres retraçant une partie de l'histoire locale qui ont attiré l'attention sur la richesse artistique de notre village a été également une aide importante.

De nombreuses rencontres de travail ont eu lieu entre les membres de l'équipe municipale désignée et celle de l'ASME et plusieurs propositions, dont certaines dues à l'aide technique du Lycam (Lycée André Malraux) de Montereau ont été faites. Des choix difficiles se sont imposés devant l'abondance du sujet. La période de confinement due au Covid a freiné la progression

ainsi que des problèmes matériels et beaucoup de questions techniques.

Néanmoins, nous avons d'un commun accord opté pour partager le secteur communal en plusieurs circuits et pour réaliser en premier celui concernant le centre ancien du village, de la voie de chemin de fer (gare et sud du viaduc) au pont du Loing, ce qui, chronologiquement, est logique. Un second circuit est déjà en préparation pour la partie nord, et un troisième sera consacré à la zone du pont

Pose d'une plaque le 23 janvier 2024



Crédit photo : Arlette CHABANIER

Exemple de plan avec le repérage des plaques



Crédit photo : Jeanne VIRION / Eric SUCCAB

jusqu'à Sorques qui, bien sûr, n'est pas oublié. Nous avons la confirmation de la promesse de la municipalité de mener à bien la suite de cette réalisation. Nous avons choisi de faire réaliser les panneaux par la même entreprise et dans le même esprit que celui de nos voisins de Bourron-Marlotte afin de souligner la communauté de nos passés artistiques et historiques. L'A.S.M.E a aussi la fierté de pouvoir offrir une participation de 7000 euros à la commune, grâce à la vente de nos livres. Le Crédit Agricole de Brie Picardie nous a également apporté son soutien à l'opération dans le cadre de son programme « Initiatives locales » et nous l'en remercions vivement.

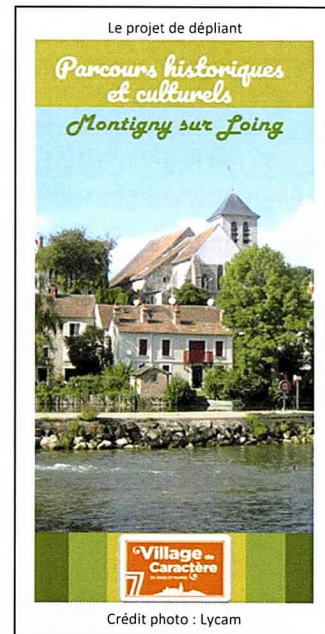
Les visiteurs trouveront sur chaque plaque, en plus d'un texte illustré, un QR code fournissant un complément d'information et une traduction en anglais. Ces plaques ont fait l'objet d'une inauguration par la mairie le 9 mars dernier.

Un dépliant prochainement disponible indiquera le trajet et proposera deux variantes de promenades pédestres pour découvrir également le vieux Montigny grâce au plan incorporé. Il sera à disposition des visiteurs dans différents points remarquables de la commune (commerces, lieux de passage, services).

Un panneau avec un plan reprenant l'ensemble du circuit est en cours d'élaboration et sera posé près de la gare afin de permettre aux visiteurs d'identifier le parcours à réaliser.

Une brochure d'information plus détaillée sera également réalisée au printemps pour favoriser l'itinérance dans notre village pour les promeneurs. Elle servira également de support de promotion pour faire connaître notre patrimoine culturel en dehors de notre village.

Des parcours de découverte des plaques seront organisés aux beaux jours pour les écoles, les seniors et pendant les journées du patrimoine.



LE DEVERSOIR DU MOULIN SUR LE LOING

Actuellement, le déversoir est très dégradé et fait l'objet d'un projet de travaux en application d'une directive européenne de « renaturation » des cours d'eau. L'étude de ce projet qui comprend plusieurs scénarios, dont la destruction du déversoir, est effectuée par l'EPAGE (1) qui préconise cette solution. Nous avons été avertis de ce projet de destruction auquel nous nous opposons car nous refusons de laisser défigurer notre site. Nous partageons et nous soutenons également le refus de la municipalité de voir disparaître un élément essentiel de ce qui fait le charme et la réputation de Montigny, la vue tant aimée par les peintres.

Le site visé par ce projet est classé... triplement classé.

- L'église de Montigny, depuis le 28 avril 1926, fait partie du patrimoine classé, et un cercle de protection de 500 m de rayon l'entoure, préservant le site.
- Depuis le 13 novembre 1975 les rives du Loing, dont Montigny et La Genevraye, sont classées « site pittoresque » par le ministère de la qualité de la vie.
- En août 1978 ce classement a été étendu ou confirmé aux deux rives du Loing de Nemours à Moret, soulignant particulièrement les secteurs de Bourron-Marlotte et Montigny, de Montigny à Moret, et La Genevraye, Episy, Ecuelles à Moret, etc.
- Ces classements ont été confirmés le 29 décembre 2019 par le ministère de la transition écologique et solidaire, précisant à nouveau « sur les deux rives du Loing », et pour les mêmes communes.

Les sites classés sont des sites remarquables, en général à dominante naturelle, dont le caractère, notamment paysager, doit être rigoureusement préservé. Les travaux y sont soumis à autorisation préalable du préfet, du ministre de l'Écologie ou de l'environnement. On pourrait ajouter à cela les interdictions de travaux, creusements, modifications et autres contraintes formulées lors de l'installation de l'aqueduc de la Ville de Paris depuis 1899...

Les motifs évoqués pour justifier cette destruction sont « de faciliter la libre circulation des poissons et des sédiments dans le cours du Loing ». La lecture attentive des documents fournis nous fait penser qu'il s'agit surtout de protéger certaines villes des inondations, en particulier de celles du niveau de 2016 (2) (mais, depuis, chacun sait que de

(1) Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux

(2) voir site ASME

potentielles erreurs dans la gestion des lacs de retenue de la région de Montargis ont fortement aggravé ce phénomène). La protection de quelques espèces de poissons est aussi évoquée.

Pourtant, notre moulin, déjà cité dans un acte de vente de 1329 n'a jamais constitué une nuisance pour les poissons, une gêne pour les pêcheurs ni une entrave à la circulation et le secteur de Montigny semble encore réputé par les pêcheurs actuels (3).

Certes, la digue est en mauvais état et les propriétaires des dernières années ne l'ont pas spécifiquement entretenue. Mais sa destruction n'est pas envisageable pour nous et les risques entraînés par cette éventuelle destruction ne sont pas uniquement esthétiques et sentimentaux. Comme indiqué, le site est classé et attire touristes et campeurs et la baisse du niveau de la rivière due à cette destruction entraînerait des nuisances irrémédiables pour les propriétés riveraines, pour la faune et la flore, les captages et la population.

Trois scénarios proposés par l'EPAGE sont à l'étude :

- destruction totale du déversoir, arasement avec démantèlement des ouvrages existants et « réaménagement (artificiel !) des berges » ...,
- arasement partiel et démantèlement des vannes avec aménagement de berges artificielles,
- restauration et entretien de l'actuel déversoir, mais avec création d'une roselière (moustiques !) pour « limiter l'accès » et avec une « rampe à anguilles ».

La première proposition entraînerait une baisse dramatique du niveau de la rivière d'environ 1m50, la seconde, une baisse de 40 à 60 cm. Or le niveau des nappes dans lesquelles l'eau potable de nos villages et celle de Paris est captée dépend du niveau de la rivière, et les changements climatiques augmentent encore le risque de pénurie.

Depuis la disparition en 2019 des syndicats locaux qui assuraient l'entretien de la rivière ces travaux doivent être assurés statutairement par l'EPAGE (régularisation des systèmes d'endiguements, entretien, gestion de la végétation etc.). Rien n'a été fait dans le secteur du moulin ni ailleurs. L'argument du mauvais état d'entretien de notre déversoir est à renvoyer à cette organisation qui critique le propriétaire.

La commune de Montigny est propriétaire des deux rives du Loing car elle possède le terrain de la Baignade. Ce terrain a été acheté en 1948 par le Syndicat d'Initiative local, grâce aux Montignons pour une part (surtout les commerçants) et à la participation de la commune, afin de préserver la possibilité de l'accès au site pour les habitants et les touristes. Lors de la dissolution de ce syndicat, cette propriété a été offerte au maire M. Barrois pour la commune.

En 1998, lorsque le maire suivant a projeté de revendre cet espace à un promoteur afin de ne pas devoir en assurer l'entretien une fois par an, notre association avec l'appui de beaucoup d'habitants a rapidement réagi, et la commune a pu conserver ce rare patrimoine qu'il faut une nouvelle fois défendre. Comme la commune, l'actuel propriétaire de ce déversoir est propriétaire d'une parcelle de chaque côté de la rivière.

Une pétition est jointe à ce bulletin, dans l'espoir de voir les Montignon(ne)s défendre une fois encore leur patrimoine.

(3) Un rapport récent de l'association de pêche « Geocarp.com » de Nemours dit ; « Le Loing offre de belles possibilités de pêche sur son cours, il offre une bonne richesse piscicole avec la présence de poissons blancs (ablettes, gardons, brèmes) de carnassiers (brochets, sandre, perches) et de carpes de taille intermédiaire » au sujet du secteur de Nemours à Moret.

SERVICES ET COMMERCES DE MONTIGNY

Plusieurs personnes ont exprimé leur déception de voir fermer le commerce existant dans le local de la gare en octobre dernier, particulièrement des usagers réguliers du Transilien qui prenaient leur petit café du matin, sans compter les autres services de conciergerie rendus aux habitants ou les produits vendus aux touristes de passage.

Beaucoup déplorent les nombreuses fermetures de commerces et craignent également une possible fermeture de la Poste. Les communes voisines sont déjà privées de ce service national depuis plusieurs années. Le local de Marlotte est à vendre, l'ancienne poste de Grez est déserte depuis des années et dans ces deux communes, la mairie assure un relais ; à Montcourt c'est le « tabac-presse » ... Même s'il existe un service ouvert à tous à la Poste centrale d'Ecuelles, avec espace de stationnement facile, la distance est un obstacle non négligeable.

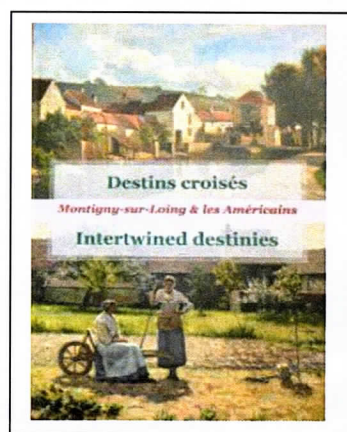
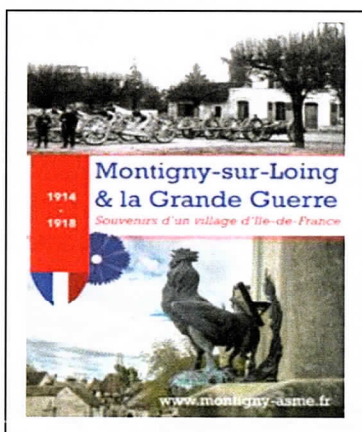
Dans un autre domaine, l'état déplorable de l'ancien commerce de Franprix, au centre du village reste une injure visuelle en plein site classé.

Le nombre de commerces à Montigny n'a plus aucune comparaison avec celui existant vers le milieu du siècle dernier. Heureusement, le petit marché du vendredi apporte une animation hebdomadaire ; l'accueil y est souriant ; les clients s'y croisent avec plaisir. Initialement installé sous le viaduc, il a été transféré sur la place de la mairie lors des travaux. Cette bonne idée le rend plus accessible, plus visible, et les étals se sont développés. Nous pouvons souhaiter que davantage de commerces ou de producteurs y participent, c'est un complément au « grand commerce » local, davantage qu'une concurrence.

RAPPEL DES PARUTIONS

Trois de nos parutions sont disponibles. Elles sont en vente au « Petit Cormier » 2 ruelle des Cormiers à Montigny sur Loing et à la Librairie l'Empreinte 160, rue du Général Leclerc à Bourron-Marlotte, à la FNAC Nemours, et dans plusieurs librairies à Fontainebleau :

- Jours heureux à Montigny sur Loing
- Montigny sur Loing & la Grande Guerre
- Destins croisés - Montigny sur Loing et les Américains



NOTRE SITE POUR NOUS CONNAITRE

Venez découvrir notre association sur le site www.montigny-asme.fr
 Vous retrouvez toutes nos activités mais aussi les comptes rendus de nos rencontres et nos parutions.

ASSEMBLEE GENERALE

Notre prochaine assemblée générale se déroulera le **samedi 23 mars à 17h30** salle de la Vanne Rouge rue du Loing à Montigny pour les adhérents à jour de leur cotisation (règlement sur place possible).

BULLETIN D'ADHESION

Rejoignez-nous pour contribuer à nos actions et les soutenir !

Bulletin d'adhésion à l'ASME

M, Mme.....

Adresse :

Adresse email :

Montant de la cotisation : individuelle 10€, familiale : 20€, soutien : 30€

Joindre le règlement de la cotisation 2024 par chèque et adresser ce bulletin d'adhésion à :

A.S.M.E 9, rue Roger GENTY 77690 Montigny sur Loing